

Critères pour la détermination des questions d'histoire au BAC (cours de 4 heures)

Ce document résulte des discussions tenues lors de la réunion du groupe de travail le 20 septembre 1999. Il amalgame, et par conséquent remplace, les lignes directrices établies en 1993 et celles transmises lors du 'stage' de 1996.

Epreuve écrite

1ère partie

1. Documents

- a) Les documents doivent avoir une importance historique suffisamment grande pour donner aux candidats une marge confortable pour l'analyse et le commentaire.
- b) Ces documents peuvent consister en des textes, des statistiques, des cartes aisément reproduites ou des sources imagées (ex. : des bandes dessinées). Ils peuvent également combiner plus d'une source ou plusieurs types de sources différentes. Cependant, les questions comporteront normalement au moins une source principale écrite.
- c) Le nombre maximum de mots à lire par les élèves devrait être de l'ordre de 300. Chaque cinquième ligne devra être numérotée, et si nécessaire, un glossaire reprenant les mots difficiles sera joint.
- d) Les textes utilisés ne devraient pas avoir été préalablement étudiés par le candidat.

2. Questions

- a) Les questions doivent tester les aptitudes historiques reprises dans le programme de cours, et ne pas porter exclusivement sur la mémoire ou la compréhension. Le parti pris, la valeur en tant que preuve, la fiabilité, la situation et le contexte sont tous des aspects pertinents, et les questions devraient obliger le candidat à porter un jugement sur les preuves qui lui sont présentées.
- b) Les questions devraient forcer les candidats à utiliser la source activement, plutôt que comme une citation élargie servant de base à une série de dissertations. Décrire, comparer, analyser, discuter, expliquer sont quelques instructions utiles permettant au candidat de démontrer sa compréhension de la source et de son contexte.
- c) Les questions passeront normalement du plus simple au plus complexe, avec notamment des questions plus ouvertes plus loin dans la séquence afin de tester les plus compétents.
- d) Elles ne devront pas toutes porter sur un seul incident en particulier.
- e) Il faudra veiller à éviter les questions " fermées " qui ne font que tester une simple compréhension de texte, et pour lesquelles il suffit de reproduire les informations du document pour y répondre.

3. Procédures

- a) La précision de toutes les questions soumises devra être soigneusement vérifiée, et les textes utilisés seront fournis en tant que photocopies de la source originale dont le texte est tiré, en montrant clairement, si nécessaire, les passages à omettre. Elles seront ensuite dactylographiées pour l'épreuve. La version originale d'un document dans une langue de travail devrait être utilisée, à partir de laquelle les traductions seront effectuées.
- b) Il faudrait normalement insérer une phrase dans la partie supérieure des deux questions du document à l'attention des candidats :

" En vous référant au(x) document(s) ci-dessous et en utilisant vos connaissances supplémentaires, répondez aux questions qui suivent. "

2ème partie

1. Les questions de dissertation doivent figurer clairement sur le programme de travail.
2. Elles doivent être suffisamment vastes pour donner aux candidats de chaque école une chance égale d'obtenir de bons résultats. Dans certains cas, cela pourrait vouloir dire que l'on pourrait y répondre en se référant à une variété d'exemples différents. Par exemple, les élèves qui n'auront étudié que l'Algérie, l'Indonésie ou l'Angola devraient être capables de répondre à une question sur la décolonisation.
3. Les questions devront tester la compréhension sur une période de temps raisonnable.
4. L'épreuve écrite en tant que telle devrait couvrir la période de manière assez complète.
5. Les questions devront permettre aux candidats de démontrer leur connaissance, leur compréhension des concepts ainsi que leurs aptitudes à l'analyse et à l'interprétation.
6. Toutes les citations utilisées devront être attribuées à leur auteur.

Questions orales (quatre heures)

1. Il convient de noter que les candidats doivent choisir leurs trois études spéciales pour l'examen oral un mois avant celui-ci.
2. Les documents peuvent se présenter sous forme de bandes dessinées, de cartes, de graphiques, de tables de statistiques, etc.
3. Au total, le candidat ne devrait pas lire plus de 300 mots.
4. Trois à quatre questions devraient accompagner le document.
5. Chaque cinquième ligne du document devrait être numérotée.
6. Là où cela s'avère nécessaire, un glossaire devrait être fourni pour les mots que l'élève n'est peut-être pas censé connaître.
7. Il convient de donner suffisamment de temps aux élèves pour qu'ils puissent développer leurs réponses sans interruptions.

Objectifs pédagogiques pour l'examen oral

On pourrait demander aux candidats retenus de démontrer leur capacité à :

- i. situer le document dans son contexte historique ;
- ii. analyser le document et en identifier les points importants ;
- iii. évaluer l'importance du document par rapport aux événements qui ont précédé ou aux évolutions ultérieures ;
- iv. commenter efficacement le document